Procès verbal AGA 2024

Association des Riverains du Lac des Pins Rouges

Présences :

CA en personne : Mathieu Lemay, Marie-Claude Lalonde, Philippe Thibault, Yvon Brissette

CA en virtuel : Martin Ouellet

Personnes présentes : Bruno Lahaye, Hélène Trudel

Personnes en virtuel : Pierre Delisle, Richard Gagné, Gilles Doucet, Sylvie Boucher, Marjorie Lazaro

1. Ouverture
 La réunion commence à 9h30.

2. Ordre du jour
 Aucune modification et adoption à l'unanimité

3. Procès-verbal AGA 2023

 Gilles Doucet pose une question sur le panneau que la municipalité doit installer, nous l'informons que nous aborderons le sujet plus loin.

4. États financiers

 Yvon Brissette nous présente les états financiers. Nous avons eu 25 riverains qui ont renouvelé leur adhésion. Avec des dépenses totalisant 527$, soit 189$ pour le renouvellement de notre site Internet, 120$ pour les tests et analyse du RSVL et 144$ pour des timbres et photocopies, 38$ pour l'enregistrement annuel au registre des entreprises et un 35$ de frais.

 Nous nous retrouvons donc avec en actif de 1716$ dans notre compte à la caisse populaire.

5. Résumé des actions entreprises en 2023

 a. Suivi de la qualité de l'eau
 Marie-Claude Lalonde résume les analyses et tests de la qualité de l'eau du lac. La transparence a été moins bonne que les années passées et nous croyons que cela est dû en bonne partie aux pluies de l'été dernier. Pour les autres paramètres – carbone et phosphore nous voyons quand même que nous suivons une très légère baisse de ces mesures mais notre lac

demeure dans les plages oligotrophes ce qui est bon. Nous n'avons pu mesurer la chlorophylle cette année par manque de temps.

b. Suivi du plan directeur

Dans le suivi du plan directeur, nous avons cette année eu une rencontre avec 4 autres associations (Lac Lambert, Lac Coureuse 2 associations et Lac Larose), l'organisme de bassin versant et la municipalité (dont le directeur des travaux publics et le responsable de l'environnement).
Mathieu Lemay nous signale que notre association est la première qui a produit un plan directeur et ce plan sert souvent de base pour les autres associations de la municipalité.
Différents sujets ont donc été abordés

a. Règlement sur la bande riveraine

La municipalité a émis un pamphlet l'an dernier expliquant les zones et comment les entretenir. Cette année l'organisme de bassin versant (OBV) visitera 3 lacs, dont le nôtre, et laissera à chaque terrain visité une fiche donnant des recommandations sur votre bande riveraine (Pour ceux qui n'ont pas le pamphlet de la municipalité, il sera affiché sur notre site internet www.arldpr.org). Ces commentaires sont à titre indicatif car la municipalité prendra acte de ces recommandations à partir de 2025.

b. Installations septiques

Il n'y a pas plus de 2 installations de fosses septiques sur le pourtour du lac qui ne sont pas pleinement conformes.

c. Inventaire de plantes aquatiques

Notre association a participé, il y a quelques années lors du Plan Directeur, à un relevé des plantes aquatiques. En fait le biologiste qui a préparé le rapport a fait l'inventaire en détail. Ce que Mathieu nous informe ici c'est qu'il est important de vérifier les plantes qui peuplent notre lac et de signaler à l'OBV tout changement dont surtout les plantes envahissantes.

d. Station de lavage des bateaux

La municipalité a des plans futurs (1 ou 2 ans) de fournir une station de lavage pour les embarcations de tous types. Ils consultent la municipalité de St Mathieu du Parc qui utilise présentement une station portative et cela semble intéresser notre municipalité, c'est un sujet à suivre.

e. Castor
 Nous n'avons pas de problèmes avec cet animal mais d'autres lacs sont plus impliqués.
f. Navigation
 Nous reparlerons de ce sujet au prochain point à l'ordre du jour.

6. Navigation

 Martin Ouellet nous dresse un portrait des actions entreprises sur la navigation. D'abord, il a rencontré plusieurs résidents sur l'eau et a discuté avec eux d'un code de conduite qui pourrait convenir afin de limiter et la vitesse et le partage de notre plan d'eau entre les utilisateurs. Ce qui a permis à élaborer un code de conduite qui sera affiché à la descente publique et qui sera distribué à tous les chalets autour du lac.

 La municipalité fournira un panneau d'affichage à la descente. L'OBV, la municipalité et nous avons participé à la présentation graphique de ce panneau. Nous remercions l'équipe de l'OBV qui a su mettre en plan nos discussions.

 Le but recherché est évidemment une pancarte à la descente, que la municipalité installera cet été. Un document papier sera aussi produit qui, comme mentionné plus haut, sera distribué à chaque chalet.

7. Bandes riveraines

 Nous en avons discuté plus haut.

8. Rencontre avec la municipalité

 L'association essaie chaque année de rencontrer la municipalité afin de discuter avec eux de points qui nous intéressent spécifiquement.

 a. Déchets et éco-centre
 Comme vous pouvez le constater régulièrement, le site des poubelles sur le chemin est souvent plein d'objets qui pourraient facilement être expédiés à l'éco-centre. Il est difficile pour la municipalité de convaincre les gens d'être plus respectueux de ce site.
 Nous savons que ce type de site ici et dans les autres municipalités autour est un problème.
 Nous avons demandé à ce que le site d'éco-centre soit ouvert les dimanches mais dû à un manque de personnel cela n'est pratiquement pas possible.

b. Navigation
 Nous avons abordé ce sujet plus haut.

c. Chemins – entretien et vitesse
 Les chemins autour du lac n'appartiennent pas à la municipalité mais plutôt au ministère des forêts et ils sont définis comme chemins forestiers. La vitesse sur de tels chemins est assez élevée et la municipalité ne peut y faire grand-chose. On sait que des résidents ont, de leur propre chef, installés des pancartes suggérant de diminuer la vitesse à 30 km/h et nous les en remercions. Ceci a quand même eu pour effet de diminuer la vitesse sur ce chemin. La municipalité installera quand même des affiches indiquant qu'en certains endroits le chemin est étroit.

d. Bandes riveraines
 Sujet traité plus haut.

e. Règlement sur la nuisance
 Il y a eu, il y a quelques années, un party Rave qui a fait beaucoup beaucoup de bruit et nous nous demandions si la municipalité a un règlement limitant ces abus. Il existe un tel règlement et nous avons appris que la MRC est aussi à produire un règlement pour tout son territoire.
 Si un tel règlement est en force, il devient alors possible pour les citoyens d'appeler la police et de le faire respecter. C'est à suivre.

f. Développement touristique et AirBnB
 Nous avons exprimé une inquiétude quant au développement possible de résidences construites en rapport avec les AirBnB. La municipalité nous a dit qu'elle regarde régulièrement ce type d'annonce et surveille à ce qu'il n'y ait pas d'exagération.
 Toutefois aucun règlement n'encadre ce type d'événement.

g. Vidange des fosses septiques
 La municipalité a dans ses plans de faire faire la vidange des fosses septiques à partir de 2025. Évidemment cela sera ajouté sur nos comptes de taxe.
 Cela assurera que les fosses sont bien entretenues.

h. Tour cellulaire
 La municipalité s'informe auprès des fournisseurs de service sur la possibilité d'avoir une couverture plus étendue sur le réseau cellulaire. Il

semblerait que les abonnés Rogers pourraient profiter d'un accès par le réseau des satellites Starlink d'ici quelques temps. C'est à suivre.

9. Activités pour 2024

 Nous définissons les activités que l'association attaquera cette année.

 a. Plan directeur (suivi)
 b. Formulaire pour la pêche. Le ministère a suggéré un formulaire afin de vérifier la quantité et le type de poissons attrapés au lac. Nous placerons, sur notre site Internet, le formulaire en question. Il est demandé aux pêcheurs de le remplir à chaque fois qu'ils vont sur le lac et de nous le faire parvenir et nous le redirigerons vers le ministère. Votre aide sera utile et apprécié.
 c. Sensibilisation à la bande riveraine
 d. Suivi de la navigation – Pancarte
 e. Sondage AirBnB.

10. Questions

 Il n'y a pas de question car tout le long de la rencontre nous avons répondu à vos interrogations.

11. Élection des membres du CA

 Nous procédons à l'élection des membres qui terminent leur mandat cette année. Il y a 3 postes disponibles pour un mandat de 2 ans.

 Les personnes suivantes se présentent :

 Mathieu Lemay
 Marjorie Lazaro
 Bruno Lahaye.

 Aucune opposition et nous acceptons à la majorité leur candidature.

 Bienvenue à tous. Il y aura d'ici une semaine une première rencontre du CA afin de déterminer les officiers de l'association.

12. Varia

 Il y a un avis de félicitation pour les gens du groupe du lac des Pins Rouges qui se dévouent chaque année pour une soirée de fin d'année et aussi d'autres événements qui visent à rassembler les résidents du lac. Bravo et merci.

13. Levée de l'assemblée

 L'assemblée est levée à 11h15.